

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° OBR/03/S/2019-2020 POUR LA LOCATION, L'INSTALLATION, DECOR DES TENTES ET ELECTRIFICATION SUR LES LIEUX OU SE TIENDRONT LA FOIRE ET LA JOURNEE DU CONTRIBUABLE, EDITION 2019.

Date de Publication : 02./09./2019

Date d'ouverture des offres : 23./09./2019

1. Objet

L'Office Burundais des Recettes (OBR) lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour "la location, l'installation, décor des tentes et électrification des lieux où se tiendront la Foire et la Journée du Contribuable, Édition 2019", au Chef-lieu de la province GITEGA, conformément aux spécifications détaillées et les quantités se trouvant en annexe 1 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Allotissement

Le marché est constitué par 2 lots:

- Lot 1 : Location, installation et décor des tentes (c'est-à-dire la location du matériel et maintenance pendant les 6 jours).

- Lot 2 : Electrification des lieux (c'est-à-dire la location du matériel et maintenance pendant les 6 jours).

Un soumissionnaire peut soumissionner et gagner les deux lots.

3. Financement

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2019-2020.

4. Visite des lieux

Une visite guidée des lieux (à GITEGA) où se tiendront la Foire et la Journée du Contribuable est prévue le/09/2019 à 11h 00 locales. Les soumissionnaires qui n'auront pas fait cette visite pourront le faire à leur convenance, guidés par les employés de l'OBR œuvrant sur les lieux, s'ils le demandent.

5. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 23./09./2019 à 10h locales. L'enveloppe extérieure portera la mention: "Offre pour (préciser le lot de soumission): DAO N°OBR/03/S/2019-2019, à n'ouvrir qu'en date du 23./09./2019, à 10h 30".

L'ouverture des offres aura lieu le 23./09./2019 à 10h 30' dans l'une des salles de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II.

NB : 1) Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission de 400 000 BIF pour le lot 1 et de 200 000 BIF pour le lot 2. Toutefois, un soumissionnaire intéressé par tous les deux lots peut présenter une seule garantie bancaire de soumission de 600 000 BIF.

2) L'ouverture des offres techniques et financières se fera en deux temps : l'ouverture des offres techniques d'abord, l'ouverture des offres financières après. Seuls les soumissionnaires dont leurs offres techniques auront atteint un score minimum de 70% verront leurs offres financières ouvertes et analysées.

6. Présentation des offres.

Les offres seront présentées sous-enveloppe fermée contenant les documents suivants :

6.1. Offre technique

1. Une preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres;
2. Un acte d'engagement, établi suivant le modèle en annexe;
3. Une garantie bancaire de soumission, établie suivant le modèle en annexe ;
4. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR et en cours de validité;
5. Un Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF);
6. Un tableau des spécifications techniques, établi conformément à l'annexe 1 ;
7. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce, datant d'au plus 3 mois.

N.B : 1) L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut énumérés entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse. Cependant l'OBR se réserve le droit de demander des éclaircissements conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

2) Les chèques certifiés pour la garantie de soumission ne seront pas acceptés et feront objet de rejet de l'offre lors de l'analyse.

3) Les offres restent valables pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers, comptés à partir de la date d'ouverture des soumissions.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' 12h 00 et de 14h 00 à 17h 30', heure locale au Service Approvisionnements sise à l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, Tél: 22 28 22 02

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de vingt-cinq mille Francs Burundais (25.000 BIF) non remboursables, versés sur le compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Examen des offres et détermination de leur conformité

8.1. Evaluation administrative des offres

La sous-commission d'analyse s'assurera que tous les documents demandés au point 6 ont été fournis et sont tous authentiques.

8.2. Evaluation technique des offres

Les offres techniques seront évaluées sur **50 points**. La commission d'analyse attribuera la note suivant la grille de cotation ci-après:

8.2.1. Pour le lot 1

N°	Critère d'évaluation	Note
1	Avoir une adresse fixe et connue	5 points
2	Expérience générale de la société Avoir une expérience générale de 5 ans ou plus dans la réalisation des services analogues aura 15 points . Celui qui a moins de 5 ans d'expérience aura une note proportionnelle, à raison de 3 points par année d'expérience .	15 points
3	Expérience spécifique dans le domaine des décors Avoir déjà exécuté cinq (5) marchés analogues ou plus, avec des documents preuves (contrats, bons de commande ou procès-verbal de réception) à l'appui. (soit 4 points par marché analogue exécuté) .	20 points
4	Avoir exécuté un marché analogue relatif à l'installation et décor d'au moins 25 tentes, avec des documents preuves (contrats, bons de commande ou procès-verbal de réception) à l'appui. Un soumissionnaire n'ayant pas déjà installé au moins 25 tentes aura zéro.	10 points
	Total	50 points

8.2.2. Pour le lot 2

N°	Critère d'évaluation	Note
1	Avoir une adresse fixe et connue	5 points
2	Expérience générale de la société Avoir une expérience générale de 3 ans ou plus dans la réalisation des services analogues aura 15 points . Celui qui a moins de 3 ans d'expérience aura une note proportionnelle, à raison de 5 points par année d'expérience .	15 points
3	Expérience spécifique dans le domaine d'électrification Avoir déjà exécuté deux (2) marchés analogues ou plus, avec des documents preuves (contrats, bons de commande ou procès-verbal de réception) à l'appui. (soit 10 points par marché analogue exécuté) .	20 points
4	Avoir exécuté au moins un marché analogue (foire, journée du contribuable, exposition, croisades, ou festivités analogues), avec des documents preuves (contrats, bons de commande ou procès-verbal de réception) à l'appui. Un soumissionnaire n'ayant pas déjà exécuté au moins un marché analogue aura zéro.	10 points
	Total	50 points

NB: L'offre du soumissionnaire qui n'aura pas une note de 35 points sur 50, soit 70% de la note totale de l'offre technique, sera rejetée.

8.3. Evaluation des offres financières

Pour évaluer les offres financières, la commission d'analyse prendra en compte les éléments suivants:

1. Le bordereau des prix ;
2. Les avantages financiers (remise, rabais) que le soumissionnaire peut offrir.

Pour l'ouverture et l'évaluation des offres financières, la Commission de Passation du Marché n'évaluera et ne comparera que les offres financières pour les soumissionnaires qualifiés Techniquement.

Les offres financières seront évaluées à 30 %. Le soumissionnaire dont l'offre sera la moins disante aura le maximum, soit 30 points. Les autres soumissionnaires auront une note inversement proportionnelle aux prix qu'ils auront proposés, suivant la formule ci-après : $Nf = P1 \times \frac{30}{Pn}$, où :

Nf = Note financière du soumissionnaire concerné,

P1 = Prix proposé par le soumissionnaire le moins disant,

Pn = Prix proposé par le soumissionnaire concerné.

9. Attribution

L'Office Burundais des Recettes attribuera le Marché au soumissionnaire qui est administrativement et techniquement conforme et atteignant le score le plus élevé, obtenu en combinant le score de l'évaluation technique à 70% et le score de l'évaluation financière à 30%.

10. Garantie bancaire de bonne exécution

Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la notification définitive du marché, le Prestataire fournira à l'Autorité Contractante une garantie bancaire de bonne exécution de 5% du montant total du marché, sous la forme du modèle présenté dans le DAO. Cette garantie sera délivrée par une banque agréée et devra avoir une validité d'au moins deux mois comptés à partir de la date de début des prestations qui sera communiquée au Prestataire.

La garantie sera restituée dans un délai de trente jours après les prestations.

11. Conditions de paiement

L'attributaire pourra bénéficier d'une avance de 30 % du montant total du marché contre présentation d'une garantie bancaire de remboursement de cette avance à 100 % s'il le demande. Les autres 70% seront payés après les prestations dans 30 jours suivant la présentation d'une facture, par virement bancaire.

12. Renseignements.

Toute demande de renseignements doit parvenir au Commissaire des Services Généraux de l'OBR dix (10) jours calendaires au plus tard avant la date d'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 30/8/2019

**LE COMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Frédéric MANIRAMBONA

